

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CAMPING LA ROUSSIE – PROISSANS

Exploitant

EI REPETTO Justine

Camping La Roussie

181 chemin de la Roussie

24200 PROISSANS – France

SIRET : 938 486 347 00025

Téléphone : 05 53 31 08 84

E-mail : contact@campinglaroussie.fr

Site internet : www.campinglaroussie.fr

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les relations contractuelles entre **l'EI REPETTO Justine, exploitant du Camping La Roussie**, et toute personne effectuant une réservation d'un emplacement de camping ou d'un hébergement locatif.

Elles s'appliquent à toutes les réservations effectuées directement auprès du Camping La Roussie, notamment par téléphone, courrier électronique, courrier postal, via le site internet du camping ou par tout autre moyen de réservation proposé directement par le camping.

Les présentes CGV font partie intégrante du contrat conclu entre le camping et le client.

Toute réservation implique que le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées, pour lui-même ainsi que pour l'ensemble des personnes participant au séjour.

Les présentes CGV sont mises à la disposition du client avant la conclusion du contrat. Elles sont consultables sur le site internet du camping et peuvent également être communiquées sur simple demande.

En cas de traduction des présentes CGV, la version française fait foi.

Article 2 – Réservation et formation du contrat

2.1 Réservation d'un emplacement de camping

Toute réservation d'un emplacement est nominative et ne peut être cédée ou transférée à un tiers sans l'accord préalable du Camping La Roussie.

La réservation est enregistrée sous réserve de disponibilité et devient ferme après réception d'un acompte correspondant à **20 % du montant total du séjour**, ainsi qu'après confirmation du camping.

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard **30 jours avant la date prévue d'arrivée**.

Toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée doit être réglée intégralement au moment de la réservation.

2.2 Réservation d'un hébergement locatif

Toute réservation d'un hébergement locatif est nominative et ne peut être cédée ou transférée à un tiers sans l'accord préalable du Camping La Roussie.

La réservation est enregistrée sous réserve de disponibilité et devient ferme après réception d'un acompte correspondant à **25 % du montant total du séjour**, ainsi qu'après confirmation du camping.

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard **30 jours avant la date prévue d'arrivée**.

Toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée doit être réglée intégralement au moment de la réservation.

2.3 Défaut de paiement

En cas de non-paiement de l'acompte ou du solde à la date prévue, le Camping La Roussie pourra, après information du client, considérer la réservation comme annulée et disposer à nouveau de l'emplacement ou de l'hébergement concerné.

Les conséquences financières de cette annulation sont celles prévues par les présentes CGV, sous réserve des droits dont le client pourrait bénéficier au titre d'une assurance éventuellement souscrite ou des dispositions légales applicables.

Article 3 – Prix et taxes

Les prix des séjours sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, à l'exception des éventuelles taxes ou contributions qui, conformément à la réglementation applicable, doivent être facturées en supplément.

La **taxe de séjour** est notamment facturée en supplément lorsqu'elle est applicable.

Le prix applicable au séjour est celui indiqué au moment de la réservation et figurant sur le contrat ou la confirmation de réservation.

Toute prestation supplémentaire demandée par le client après la réservation et non comprise dans le prix initial pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 4 – Annulation du fait du client

4.1 Annulation sans assurance annulation

En cas d'annulation du séjour du fait du client et en l'absence d'assurance annulation souscrite, les sommes versées restent acquises au camping, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les motifs personnels empêchant le client d'effectuer son séjour, notamment les problèmes de santé, problèmes familiaux, problèmes professionnels, difficultés de transport ou autres événements personnels, ne donnent pas droit à un remboursement par le camping.

Le Camping La Roussie recommande donc vivement au client de souscrire une assurance annulation lors de sa réservation.

4.2 Assurance annulation NEAT

Le Camping La Roussie propose, lors de la réservation, une assurance annulation facultative proposée par **NEAT**.

Cette assurance est souscrite séparément et ses garanties sont définies par les conditions et notices d'assurance applicables au contrat souscrit par le client.

Selon la formule souscrite, l'assurance peut notamment prévoir :

- un remboursement de **100 % avec justificatif** ;

- un remboursement de **70 % sans justificatif, avec indication d'un motif éligible** ;
- ainsi que d'autres garanties pouvant notamment concerner l'interruption de séjour, l'arrivée tardive ou certaines prestations complémentaires.

Les conditions, plafonds, franchises, exclusions, événements garantis et modalités de déclaration des sinistres sont exclusivement ceux prévus par la notice et les conditions du contrat d'assurance souscrit.

Les conditions détaillées de l'assurance NEAT sont mises à la disposition du client lors de la souscription et sont également consultables sur le site internet du Camping La Roussie.

Le Camping La Roussie n'est pas l'assureur et ne peut garantir la prise en charge d'un sinistre qui ne serait pas couvert par le contrat d'assurance souscrit.

En cas de sinistre, le client doit respecter les modalités et délais de déclaration prévus par son contrat d'assurance.

4.3 Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du séjour du fait du Camping La Roussie, sauf cas de force majeure ou autre circonstance permettant légalement au camping de s'exonérer de sa responsabilité, les sommes versées au titre de la réservation seront intégralement remboursées.

Ce remboursement constitue la restitution des sommes effectivement versées au titre de la réservation et ne fait pas obstacle aux droits éventuellement prévus par les dispositions légales applicables.

Article 5 – Modification de réservation

Toute demande de modification de réservation doit être effectuée par écrit, par courrier électronique ou courrier postal.

Toute modification est soumise à disponibilité et à l'accord préalable du Camping La Roussie.

5.1 Jusqu'à J-31

Les demandes de modification effectuées au plus tard 31 jours avant la date d'arrivée peuvent être acceptées sans frais de modification, sous réserve de disponibilité.

5.2 De J-30 jusqu'au jour de l'arrivée

Les modifications demandées à partir de 30 jours avant l'arrivée sont soumises à disponibilité.

Lorsque la modification entraîne une augmentation du prix du séjour, la différence est due au moment de l'acceptation de la modification.

Lorsqu'une modification entraîne une diminution du prix du séjour, **aucun remboursement de la différence ne sera effectué par le camping**, sous réserve des dispositions légales applicables et des garanties éventuellement prévues par une assurance souscrite par le client.

Une modification importante portant notamment sur les dates, la durée ou la nature de l'hébergement pourra être assimilée à une annulation suivie d'une nouvelle réservation.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément à l'article **L.221-28, 12° du Code de la consommation**, le droit de rétractation applicable à certains contrats conclus à distance ne peut être exercé pour les prestations d'hébergement, autres que l'hébergement résidentiel, qui doivent être fournies à une date ou pendant une période déterminée.

En conséquence, les réservations de séjours effectuées auprès du Camping La Roussie pour une période déterminée ne bénéficient pas du délai légal de rétractation de 14 jours applicable à certains contrats conclus à distance.

Les éventuelles conditions d'annulation ou de remboursement sont celles prévues par les présentes CGV, le contrat de réservation et, le cas échéant, l'assurance annulation souscrite par le client.

Article 7 – Arrivées et départs

7.1 Hébergements locatifs

Les arrivées dans les hébergements locatifs s'effectuent à partir de **16h00**.

Les départs doivent être effectués au plus tard à **10h00**, sauf accord préalable du Camping La Roussie.

7.2 Emplacements de camping

Les arrivées sur les emplacements de camping s'effectuent à partir de **14h00**.

Les emplacements doivent être libérés au plus tard à **12h00** le jour du départ.

Toute arrivée avant 14h00 ainsi que toute libération de l'emplacement après 12h00 pourront entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Toute demande de prolongation du séjour doit être formulée au moins **24 heures avant la date de départ initialement prévue** et reste soumise aux disponibilités du camping.

Article 8 – Arrivée tardive et non-présentation

En cas d'arrivée tardive, le client est invité à prévenir le Camping La Roussie dans les meilleurs délais et à communiquer, lorsque cela est possible, son heure d'arrivée prévisionnelle.

En cas de non-présentation du client à la date prévue d'arrivée et en l'absence de nouvelles de sa part, le camping pourra conserver l'emplacement ou l'hébergement pendant une durée maximale de **24 heures** à compter de la date d'arrivée prévue.

Au-delà de ce délai, et en l'absence de contact du client, le camping pourra considérer la réservation comme abandonnée et disposer à nouveau de l'emplacement ou de l'hébergement.

Les sommes déjà versées resteront acquises au camping, sous réserve des dispositions légales applicables et des éventuelles garanties prévues par une assurance annulation souscrite par le client.

Article 9 – Prestations non utilisées et interruption du séjour

Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du client, notamment en cas d'arrivée tardive, de départ anticipé ou de non-présentation, ne donne pas lieu au remboursement des prestations non utilisées, sous réserve des dispositions légales applicables et des garanties éventuellement prévues par une assurance annulation.

Lorsque le client a souscrit l'assurance NEAT, il est invité à effectuer les démarches prévues par son contrat d'assurance en cas d'interruption ou d'arrivée tardive.

Article 10 – Dépôt de garantie, nettoyage et dégradations

Aucun dépôt de garantie n'est demandé pour les séjours en hébergement locatif.

Le client est néanmoins responsable des dégradations, détériorations ou pertes causées aux locaux, équipements, installations ou matériels mis à sa disposition lorsqu'elles lui sont imputables ou imputables aux personnes ou animaux placés sous sa responsabilité.

Le client doit restituer l'hébergement dans l'état de propreté prévu lors de son départ.

En cas de nettoyage exceptionnel rendu nécessaire par un état de saleté anormal de l'hébergement, les frais correspondants pourront être facturés au client.

Les frais de remise en état, de nettoyage exceptionnel, de réparation ou de remplacement pourront être facturés sur la base des frais réellement engagés ou du coût raisonnable de remise en état ou de remplacement.

Article 11 – Animaux

Les animaux sont admis dans l'enceinte du Camping La Roussie ainsi qu'à l'intérieur des hébergements locatifs, sous réserve du respect des conditions du camping.

Les animaux doivent être identifiés et vaccinés conformément à la réglementation applicable et doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping.

Les animaux ne sont pas autorisés :

- aux abords des piscines ;
- dans l'épicerie ;
- dans les sanitaires ;
- dans tout autre espace où leur accès serait interdit par le règlement intérieur ou la réglementation applicable.

Il est interdit de laisser un animal seul dans l'enceinte du camping ou dans un hébergement locatif.

Le propriétaire ou détenteur de l'animal doit ramasser immédiatement ses déjections et veiller à ce que son animal ne cause aucune nuisance ou dégradation.

Le client est responsable des dommages ou nuisances causés par son animal.

La réservation d'un séjour avec un animal implique l'acceptation de l'ensemble de ces règles.

Article 12 – Visiteurs

Les visiteurs sont admis dans l'enceinte du camping sous réserve de s'être présentés à l'accueil et d'avoir réglé, le cas échéant, la redevance visiteurs applicable.

Les visiteurs sont placés sous la responsabilité du client qui les accueille.

Ils peuvent accéder aux infrastructures du camping dans les conditions prévues par le règlement intérieur, à l'exception de la piscine.

Le Camping La Roussie se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès de visiteurs lorsque les conditions de sécurité, la capacité d'accueil ou le bon fonctionnement du camping le justifient.

Article 13 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Camping La Roussie complète les présentes CGV.

Il précise notamment les règles relatives à la sécurité, au bruit, à la circulation, aux animaux, aux visiteurs, à l'utilisation des équipements et infrastructures ainsi qu'au respect des autres clients.

Le règlement intérieur est consultable à l'accueil du camping et peut être communiqué au client sur demande.

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ainsi que par ses visiteurs.

Tout manquement grave ou répété au règlement intérieur pourra entraîner les mesures prévues par celui-ci et, le cas échéant, la fin anticipée du séjour dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 14 – Responsabilité et assurances

Le client est responsable de ses effets personnels, de son véhicule, de son matériel de camping, de ses équipements et des biens des personnes l'accompagnant.

Le Camping La Roussie ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations des effets personnels du client, sauf faute prouvée du camping ou disposition légale contraire.

Il appartient au client de disposer d'une assurance adaptée couvrant notamment sa responsabilité civile ainsi que, s'il le souhaite, les dommages susceptibles d'affecter ses biens et équipements pendant le séjour.

Le client est responsable des dommages qu'il cause au camping, à ses équipements, à ses installations, à ses salariés ou à des tiers.

Cette responsabilité s'étend aux personnes et aux animaux placés sous sa responsabilité.

Article 15 – Force majeure et circonstances exceptionnelles

Le Camping La Roussie ne pourra être tenu responsable d'un retard, d'une inexécution ou d'une impossibilité d'exécuter tout ou partie de ses obligations lorsque cet événement résulte d'un cas de force majeure au sens de la réglementation applicable.

Lorsque des mesures administratives ou gouvernementales interdisent totalement ou partiellement l'accueil du public ou empêchent directement le client concerné de se rendre au camping, les conséquences sur la réservation seront déterminées au regard de la réglementation applicable et des circonstances propres à la situation.

Lorsque le camping est légalement empêché d'exécuter la prestation, les sommes correspondant aux prestations qui ne peuvent être fournies seront traitées conformément aux dispositions légales applicables.

Article 16 – Droit à l'image

Durant leur séjour, les clients peuvent apparaître de manière fortuite sur des photographies ou vidéos réalisées dans les espaces communs ou lors d'animations et d'événements organisés au sein du camping.

Le Camping La Roussie veille à ne pas utiliser, à des fins promotionnelles, l'image d'une personne identifiable comme sujet principal d'une photographie ou d'une vidéo sans son autorisation spécifique lorsque celle-ci est nécessaire.

Toute personne peut contacter le camping pour demander des informations sur l'utilisation de son image et, lorsque le droit applicable le permet, demander qu'une image la représentant ne soit plus utilisée.

Les demandes relatives au droit à l'image peuvent être adressées à :

EI REPETTO Justine – Camping La Roussie

181 chemin de la Roussie

24200 PROISSANS

E-mail : contact@campinglaroussie.fr

Tél. : 05 53 31 08 84

Article 17 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies lors d'une réservation sont utilisées notamment pour :

- traiter et gérer la réservation ;
- assurer la facturation et le paiement ;
- communiquer avec le client avant, pendant et après son séjour ;
- assurer la gestion administrative du séjour ;
- respecter les obligations légales et réglementaires du camping.

Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les modalités détaillées de traitement des données personnelles, les durées de conservation et les droits des personnes concernées sont présentés dans la **Politique de confidentialité du Camping La Roussie**.

Pour toute question ou demande relative aux données personnelles, le client peut contacter :

EI REPETTO Justine – Camping La Roussie

181 chemin de la Roussie

24200 PROISSANS

E-mail : contact@campinglaroussie.fr

La politique de confidentialité est accessible depuis le site internet du Camping La Roussie.

Article 18 – Réclamations

Toute réclamation concernant le séjour doit, dans la mesure du possible, être signalée au camping pendant le séjour afin de permettre au Camping La Roussie de rechercher une solution dans les meilleurs délais.

Toute réclamation ultérieure doit être adressée par écrit au camping, de préférence par courrier électronique ou courrier postal, en précisant les références de la réservation et les faits concernés.

Le Camping La Roussie s'efforcera de traiter toute réclamation dans les meilleurs délais.

Article 19 – Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur peut, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite au Camping La Roussie et en l'absence de réponse satisfaisante ou de réponse dans le délai applicable, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le camping.

Médiateur de la consommation :

Nom : Médiation - vivons mieux ensemble

Adresse : 2 impasse de Beauregard 54000 NANCY

Site internet : www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

Le recours à la médiation est effectué dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Article 20 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, le client est invité à adresser au préalable une réclamation écrite au Camping La Roussie afin de rechercher une solution amiable.

Le client consommateur peut également recourir au médiateur de la consommation dans les conditions prévues à l'article 19 des présentes CGV.

À défaut de résolution amiable, le litige pourra être soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun applicables.

Aucune disposition des présentes CGV ne peut avoir pour effet de priver le consommateur des droits qui lui sont accordés par les dispositions impératives du droit français.

Article 21 – Acceptation des Conditions Générales de Vente

La réservation d'un séjour auprès du Camping La Roussie implique que le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées.

Le client s'engage également à informer les personnes participant au séjour des règles applicables au sein du camping et à veiller à leur respect.

Les présentes CGV sont applicables à toute réservation effectuée à compter de leur date de mise à jour.

Coordonnées de l'exploitant

EI REPETTO Justine

Camping La Roussie

181 chemin de la Roussie

24200 PROISSANS – France

SIRET : 938 486 347 00025

Téléphone : 05 53 31 08 84

E-mail : contact@campinglaroussie.fr

Site internet : www.campinglaroussie.fr

Version des CGV : 15/10/2026